



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint Laurent

Re : MESSAGE RADIO DE LA VOIE MARITIME NO. 14 – 2025

Nous avisons les navigateurs que les tirants d'eau dans la section de Montréal au lac Ontario et le canal Welland sont décrits à l'Avis de la Voie maritime no. 15 de 2025. Une nouvelle restriction de tirants d'eau est en vigueur à partir d'aujourd'hui dans la section Montréal-Lac Ontario.

Les navigateurs doivent noter que tout navire qui entre dans la voie maritime en direction amont au point d'appel 2 et qui navigue en amont de l'écluse d'Iroquois sera désigné comme navire hivernant conformément aux termes détaillés à l'Avis de la Voie maritime no. 14 de 2025.

Aussi, l'implantation des restrictions visant le tirant d'eau et le rapport de puissance motrice-longueur, annoncée pour le 7 décembre et le 12 décembre, est reportée jusqu'à nouvel ordre.

La navigation à sens unique est en vigueur dans le canal de la Rive-Sud. Les navires peuvent se croiser en aval de l'écluse de Côte Sainte-Catherine.

La navigation à sens unique est en vigueur dans le bassin intermédiaire entre les écluses Eisenhower et Snell.

De la glace est présente dans le canal de la Rive-Sud, ainsi que dans le canal Wiley-Dondero, dans la région Montréal au lac Ontario, de plus amples renseignements sont disponibles du centre de contrôle approprié.

La température de l'eau à Saint-Lambert le 23 décembre est de 0 degré Celsius. La température l'an dernier était de 0 degré Celsius. La moyenne des dix dernières années est de 0.6 degrés.

À 23h59 le 22 décembre, le nombre de navires océaniques en amont de Saint-Lambert était de 33 comparativement à 34 en 2024. En amont de Port Weller, le nombre était de 19 comparativement à 19 en 2024.

L'ouverture de l'estacade A (Prescott/Ogdensburg) a été réduite à 600m. L'ouverture est indiquée par des bouées ; l'une munie d'un feu vert clignotant rapide, et l'autre d'un feu rouge clignotant rapide.

L'installation de l'estacade G est complétée jusqu'aux extrémités du chenal de navigation.

Toutes les procédures décrites à l'Avis de la Voie maritime no. 14 de 2025 demeurent en vigueur.

Le prochain message radio sera émis mercredi, le 24 décembre 2025.

Le centre de contrôle de La voie maritime diffusera uniquement que les informations critiques à la radio.

Le 23 décembre 2025